



# **Rapport financier trimestriel du SCT pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015**

Publié : le 2015-09-30

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada,  
représentée par le président du Conseil du Trésor 2015,

Publié par le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada  
90 rue Elgin, Ottawa, Ontario, K1A 0R5, Canada

No de catalogue BT12-9F-PDF  
ISSN: 2561-1860

Ce document est disponible sur [Canada.ca](http://Canada.ca), le site Web du gouvernement du Canada.

Ce document est disponible en médias substitués sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé  
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Also available in English under the title: Quarterly Financial Report for TBS for the Quarter Ended  
September 30, 2015

# Rapport financier trimestriel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

---

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

## Table des matières

- 1. Introduction
  - 1.1 Méthode de la présentation
  - 1.2 Structure financière du Secrétariat
- 2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs
  - État des autorisations votées et législatives
  - État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant
- 3. Facteurs de risque et d'incertitude
- 4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes
- 5. Approbation par les cadres dirigeants
- Appendice

## Introduction

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction comme l'exige l'article 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP), et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor (CT). Il doit être lu en parallèle avec le Budget principal des dépenses et le Budget

supplémentaire des dépenses A ainsi qu'avec le *Plan d'action économique du Canada 2013 (le budget de 2013)*, le *Plan d'action économique du Canada 2014 (le budget de 2014)*, et le *Plan d'action économique du Canada 2015 (le budget de 2015)*.

On peut trouver une description sommaire des activités de programme du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (le Secrétariat) dans la *Partie II du Budget principal des dépenses*.

Le présent rapport trimestriel a fait l'objet d'un examen par le Comité de vérification ministériel.

## **1.1 Méthode de la présentation**

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport comprend les autorisations de dépenser du Secrétariat accordées par le Parlement et utilisées par le Ministère, de manière cohérente avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses A, pour l'exercice 2015-2016. Le rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le Parlement doit donner son approbation avant que le gouvernement ne puisse dépenser les fonds. Les approbations prennent la forme de limites approuvées une fois l'an dans le cadre de lois de crédits ou de mesures législatives portant sur les autorisations de dépenses à usage particulier prévues par la loi.

Le Ministère applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour préparer et présenter ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport ministériel sur le rendement. Cependant, les autorisations de dépenses affectées par le Parlement sont toujours comptabilisées selon une méthode axée sur les dépenses.

## **1.2 Structure financière du Secrétariat**

Le Secrétariat gère les dépenses ministérielles et à l'échelle du gouvernement. Ses recettes et ses dépenses de fonctionnement sont gérées en vertu du crédit 1, Dépenses de programme.

Les dépenses à l'échelle du gouvernement sont gérées dans le cadre des sept crédits différents suivants :

- le crédit 5, Éventualités du gouvernement, assure au gouvernement une marge de manœuvre suffisante pour faire face à des dépenses urgentes ou imprévues lorsqu'il existe un besoin de trésorerie valable avant la période d'octroi des crédits;

- le crédit 10, Initiatives pangouvernementales, permet d'ajuster d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégiques dans la fonction publique;
- le crédit 15, Rajustements de la rémunération, s'ajoute à d'autres crédits d'autres ministères et organismes gouvernementaux qui doivent être augmentés en totalité ou en partie en raison de modifications aux conditions de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, ce qui comprend les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, les personnes nommées par le gouverneur en conseil et les sociétés d'État au sens de l'article 83 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- le crédit 20, Assurances de la fonction publique, permet de couvrir les revenus et les dépenses liés au rôle du Conseil du Trésor à titre d'employeur de l'administration publique centrale. Il s'agit entre autres des recettes et des dépenses du Régime de soins de santé de la fonction publique (RSSFP), du Régime de soins dentaires de la fonction publique, de l'assurance-invalidité, des paiements des charges sociales provinciales (Manitoba, Terre Neuve-et-Labrador, Ontario et Québec), du Régime d'assurance pour les cadres de gestion de la fonction publique (RACGFP) et d'autres programmes;
- le crédit 25, Report du budget de fonctionnement, permet d'ajuster d'autres crédits en autorisant le report de fonds de fonctionnement inutilisés au cours de l'exercice précédent;
- le crédit 30, Besoins en matière de rémunération, vient combler les insuffisances de fonds des ministères et organismes liées aux exigences légales du gouvernement à titre d'employeur telles que les prestations parentales et les indemnités de départ;
- le crédit 33, Report du budget des dépenses en capital, s'ajoute à d'autres crédits dans le cas du report de fonds inutilisés d'une dépense en capital de l'exercice précédent. Ce crédit a été créé en 2011-2012.

Le financement au titre de ces crédits est approuvé par le Parlement. À l'exception du crédit 20, le financement des dépenses de l'ensemble du gouvernement est tôt ou tard transféré du Secrétariat aux autres ministères, une fois remplis certains critères. Le Secrétariat n'engage pas de revenus ou de dépenses liés à ces crédits; par conséquent, ils n'apparaissent pas dans l'état des autorisations.

Le Secrétariat engage aussi des coûts en vertu des montants des autorisations législatives, autant pour les paiements ministériels que pangouvernementaux versés en vertu d'une loi approuvée précédemment par le Parlement et qui ne font pas partie des projets de loi de crédits annuels. Ces dépenses reflètent dans une plus grande mesure la part de l'employeur pour les régimes de pension de la fonction publique, les régimes de pensions Canada/Québec, les primes d'assurance-emploi et le Compte de prestations de décès de la

fonction publique. Ces dépenses sont aussi imputées initialement aux comptes du Secrétariat, mais sont par la suite attribuées au crédit législatif du régime de prestations aux employés de chaque ministère et organisme, y compris le Secrétariat.

## Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Dans la partie qui suit, où sont exposés les faits saillants des résultats financiers, le Ministère donne une explication des écarts existant entre les données du trimestre ayant pris fin le 30 septembre 2015 et celles correspondant à la même date l'année précédente, selon un critère d'importance fixé à 1 M\$.

### Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs (en milliers de dollars)

	<b>14-15 Autorisations 31 mars 2014</b>	<b>15-16 Autorisations 31 mars 2015</b>	<b>Écarts des autorisations</b>	<b>Cumul des dépenses au T2 2014</b>	<b>Cumul des dépenses au T2 2015</b>	<b>Écart des dépenses</b>
<b>Crédit 1 – Dépenses de programme</b>	315 727	247 911	-67 815	153 065	98 591	-54 474
<b>Crédit 20 – Assurances de la fonction publique</b>	2 260 002	2 250 071	-9 932	1 121 494	1 120 528	-967
<b>Autorisations législatives</b>	470 514	470 735	220	-75 272	-138 717	-63 445
<b>Total</b>	<b>3 046 244</b>	<b>2 968 717</b>	<b>-77 527</b>	<b>1 199 288</b>	<b>1 080 402</b>	<b>-118 886</b>

### État des autorisations votées et législatives

De 2014-2015 à 2015-2016, le total des autorisations budgétaires disponibles a diminué de 77,5 M\$, soit une baisse de 2,5 % qui s'explique par une diminution nette de 67,8 M\$ de l'autorisation de dépenser au titre du crédit 1 et par une diminution de 9,9 M\$ au titre du

crédit 20, Assurances de la fonction publique, ainsi que par une augmentation de 0,2 M\$ de l'autorisation d'effectuer des paiements législatifs.

Le tableau ci-dessous fait une synthèse des variations dans les autorisations de dépenser.

<b>Crédit</b>	<b>Explication des écarts (en milliers de dollars)</b>	<b>Écarts (\$)</b>
<b>1</b>	Règlement à l'amiable des réclamations à l'endroit de l'État	-74 920
<b>1</b>	Temporisation des fonds consacrés à l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail (phase 1)	-9 923
<b>1</b>	Communauté nationale des gestionnaires - Remise au cadre financier et transfert à l'École de la fonction publique du Canada	-2 300
<b>1</b>	Temporisation des fonds consacrés à l'Initiative de renouvellement du Web	-1 987
<b>1</b>	Autres divers besoins du Ministère	-493
<b>1</b>	Sommes provenant des autres ministères et organismes au titre de l'Initiative de transformation des services administratifs de l'ensemble du gouvernement, que dirige le SCT	16 067
<b>1</b>	Augmentation nette du report du budget de fonctionnement	4 706
<b>1</b>	Financement de l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail (phase 2)	1 035
<b>1</b>	<b>Total des dépenses de programme</b>	<b>-67 815</b>
<b>20</b>	Économies liées à l'examen stratégique vertical de 2008	-10 200
<b>20</b>	Autres divers besoins du Ministère	268
<b>20</b>	<b>Total des assurances de la fonction publique</b>	<b>-9 932</b>
<b>(S)</b>	<b>Total des autorisations législatives</b>	<b>220</b>
<b>Total des autorisations</b>		<b>-77 527</b>

La variation des autorisations pour les programmes du SCT au titre du crédit 1 s'explique essentiellement par une diminution des fonds mis en réserve pour payer les réclamations à l'endroit de l'État visées par le recours collectif White, puisque la majorité des demandeurs ont été indemnisés en 2014-2015, après le règlement à l'amiable. De plus, les sommes mises en réserve pour mettre en œuvre la phase 1 de la temporisation des fonds consacrés à l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail et de l'Initiative de renouvellement du Web ont contribué à cette diminution, tout comme les sommes remises au cadre financier et transférées à l'École de la fonction publique du Canada pour soutenir la Communauté nationale des gestionnaires. Ces diminutions ont été compensées par une hausse de près de

16,1 M\$ des sommes provenant des autres ministères et organismes au titre de la mise en œuvre de l'Initiative de transformation des services administratifs de l'ensemble du gouvernement, que dirige le SCT, par une hausse des fonds du budget de fonctionnement reportés de 2014-2015 à 2015-2016 et par la nouvelle autorisation de mettre en œuvre la phase 2 de l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail.

La diminution de l'autorisation de dépenser au titre du crédit 20, Assurances de la fonction publique, est principalement attribuable à la remise de fonds au cadre financier liée à la septième et dernière année des économies réalisées dans la foulée des résultats de l'examen stratégique de 2008 des assurances de la fonction publique.

## État des dépenses budgétaires ministérielles par article courant

À la fin du deuxième trimestre, les « dépenses budgétaires nettes » avaient diminué de 118,9 M\$ (soit 9,9 %) par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. La variation des dépenses par article courant est résumée ci-dessous.

Article courant	Description	Crédit et explication des écarts (2015-2016 par rapport à 2014-2015)	Écarts (en milliers de dollars)
1	Personnel	Crédit 20 – En raison principalement de l'augmentation des coûts par service et du coût des améliorations du RSSFP, compensée par un congé de prime du RACGFP	33 024
		Postes législatifs – En raison principalement de l'écart temporel des paiements et des sommes recouvrées en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP)</i>	-63 446
		Crédit 1 - Réduction du personnel	-1 688
4	Services professionnels	Crédit 1 – En raison principalement de l'obligation d'utiliser les fonds pour la phase 1 de l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail, et de l'augmentation des coûts des services juridiques du SCT	5 734
		Crédit 20 – En raison principalement du RSSFP, le reste étant lié au Programme d'apprentissage mixte	1 523

<b>Article courant</b>	<b>Description</b>	<b>Crédit et explication des écarts (2015-2016 par rapport à 2014-2015)</b>	<b>Écarts (en milliers de dollars)</b>
<b>5</b>	<b>Locations</b>	<b>Crédit 1 – En raison principalement de l’achat exceptionnel de licences en 2014-2015 à l’appui de l’initiative de transformation de la gestion financière (dans le cadre de l’Initiative de transformation des services administratifs de l’ensemble du gouvernement, que dirige le SCT), et qui n’était pas nécessaire en 2015-2016</b>	<b>-5 023</b>
<b>12</b>	<b>Autres subventions et paiements</b>	<b>Crédit 1 – En raison principalement du paiement du règlement à l’amiable des réclamations admissibles visées par le recours collectif White en 2014-15 et d’un paiement transitoire ponctuel au titre d’un arriéré de salaires aux employés du SCT</b>	<b>-51 817</b>
<b>45/46</b>	<b>Recettes nettes en vertu d'un crédit</b>	<b>Crédit 20 - En raison principalement d'une hausse des recettes du RSSFP par suite de la hausse, le 1<sup>er</sup> avril 2015, des cotisations des pensionnés, et d’une augmentation des sommes recouvrées à la suite du relèvement des prévisions salariales pour le personnel, selon lesquelles les hausses des revenus compensent le montant des dépenses requis pour le crédit 20</b>	<b>-37 175</b>
<b>Autres divers besoins du Ministère</b>			<b>-18</b>
<b>Total des dépenses</b>			<b>-118 886</b>

Sont exposés ci-après les articles courants qui ont fait l’objet d’une variation importante à la fin du deuxième trimestre par rapport au même trimestre de l’exercice précédent :

- Personnel (32,1 M\$) – Cette somme se compose d’une augmentation au titre du crédit 20 (33,0 M\$) compensée par une diminution au titre des dépenses législatives (63,4 M\$) et du crédit 1 (1,7 M\$).
  - Crédit 20 (33,0 M \$) - L'augmentation des dépenses est principalement attribuable à des coûts plus élevés par service pour le RSSFP, à l'impact des modifications de conception du régime qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2014 et, dans une moindre mesure, à l'impact résiduel de l'élimination de la franchise annuelle du

RSSFP, qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Ces augmentations sont compensées par une diminution des dépenses pour le RACGFP attribuables au congé de prime qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015, réduisant ainsi le montant de la cotisation à payer par l'employeur.

- Dépenses législatives (63,4 M\$) – Le Secrétariat recouvre auprès des autres ministères et organismes la quote-part des cotisations de l'employeur au régime de retraite et la transfère à Travaux publics et Approvisionnement Canada en compensation des frais de paiement. La diminution des dépenses législatives découle essentiellement de l'écart temporel des paiements liés principalement aux cotisations de l'employeur faites en vertu de la LPFP. L'effet net sur les états financiers du Secrétariat sera nul à la fin de l'exercice.
- Crédit 1 (1,7 M \$) - Cette diminution découle essentiellement des dépenses liées au personnel, dont une réduction des exigences relatives aux postes financés par l'administration centrale telles que les indemnités de départ et de maternité.
- Services professionnels et spéciaux (7,3 M\$) – Cette somme est constituée des augmentations suivantes :
  - Crédit 1 (5,7 M\$) - Il s'agit essentiellement des services liés à la phase 1 de l'Initiative de renouvellement de l'espace de travail, y compris les coûts des travaux d'aménagement suivant le déménagement au 90, rue Elgin et de services juridiques.
  - Crédit 20 (1,5 M\$) - Il s'agit des services liés au RSSFP, et le reste a trait au Programme d'apprentissage mixte.
- Locations (5,0 M\$, crédit 1) – Il s'agit essentiellement de l'achat exceptionnel de licences en 2014-2015 à l'appui de l'Initiative de transformation de la gestion financière, et dont la plus grande partie des coûts a été recouvrée auprès des autres ministères à la fin de 2014-2015.
- Subventions et paiements (51,8 M\$, crédit 1) – Il s'agit principalement du paiement d'un règlement à l'amiable aux demandeurs admissibles dans le cadre du recours collectif White et du paiement transitoire ponctuel d'un arriéré de salaire aux employés du SCT.

Il y a eu augmentation des revenus au deuxième trimestre :

- Revenus nets en vertu d'un crédit (37,2 M\$, crédit 20) – Il s'agit essentiellement d'une augmentation des revenus provenant des pensionnés du RSSFP après les hausses de taux de cotisation qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2015, et d'une augmentation des recouvrements par suite de prévisions salariales plus élevées pour le personnel liées à l'exécution des programmes du RPC et de l'AE.

# Facteurs de risque et d'incertitude

Le Secrétariat maintient un profil de risque organisationnel qui lui permet de cerner et d'évaluer les risques de haut niveau susceptibles de nuire à la réalisation de ses objectifs et de ses priorités. Comme c'est le cas dans les organisations semblables, certains risques peuvent avoir des répercussions financières s'ils se matérialisent. Des stratégies de réponse ont été élaborées et des mesures ont été mises en place pour réduire au minimum leur probabilité.

L'évolution constante des cybermenaces risque de compromettre les systèmes d'information, l'infrastructure et les données du GC, ce qui peut causer d'importantes perturbations dans la prestation de ses programmes et services. Le SCT a donc mis au point une réponse progressivement évolutive qui reprend les leçons tirées d'incidents significatifs pour suivre les progrès de la technologie et contrer les menaces importantes.

Dans un contexte en constante évolution et de plus en plus complexe, il est difficile et risqué de vouloir regrouper les systèmes administratifs du gouvernement du Canada. C'est pourquoi le Secrétariat s'attache toujours à faire en sorte que les politiques, les cadres, les outils et les directives qui s'imposent soient en place à l'appui d'approches plus efficaces dans l'ensemble de l'organisation. En outre, le Secrétariat a récemment créé le Bureau de gestion des projets d'entreprise pour gérer de façon plus proactive les activités de transformation des services administratifs.

En raison de la diminution de son budget de fonctionnement, le Secrétariat s'emploie à réduire les affectations budgétaires aux secteurs en plus d'exercer une surveillance rigoureuse de la dotation et des dépenses harmonisées à la planification financière et des ressources humaines et aux objectifs de rendement.

Le coût de fonctionnement du RSSFP dépend de nombreux facteurs. Il pourrait y avoir des écarts significatifs par rapport aux dépenses au cours d'une année donnée causés par des changements dans l'adhésion au régime, le coût des médicaments et des traitements médicaux, le recours aux prestations du régime et de la réglementation fiscale provinciale. Le Secrétariat continue de suivre de près les tendances et les activités en matière de paiement et, s'il y a lieu, demandera des fonds de prévoyance pour 2015-2016.

# Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

La présente section donne un aperçu des changements importants survenus au sein du Secrétariat au cours du trimestre actuel au niveau du fonctionnement, du personnel et de programmes.

Une nouvelle architecture d'alignement des programmes (AAP) a commencé à être appliquée au SCT en 2015-2016. L'AAP est le cadre de production de rapports qui permet au Secrétariat de montrer aux Canadiens les programmes qu'il offre, les fonds qui sont dépensés pour exécuter ces programmes, et ce que les Canadiens obtiennent en contrepartie de ces investissements. Le Secrétariat a révisé son AAP afin de mieux tenir compte de ses activités de base et d'être mieux en mesure de rendre compte de ses résultats et de sa performance au Cabinet, au Parlement et à la population, et ce, de manière simple et durable.

Dans le cadre de son Initiative sur le renouvellement de l'espace de travail, le SCT regroupera ses 11 lieux de travail en 3 endroits d'ici 2018. L'aménagement des nouveaux bureaux sera conforme aux normes de l'initiative Milieu de travail 2.0 et offriront un espace de travail moderne. L'un de ces endroits, l'édifice James Michael Flaherty, situé au 90, rue Elgin, accueille environ 65 % du personnel du SCT. Le déménagement dans cet édifice a débuté en avril 2015 et il a été achevé en août 2015. Tous les employés qui déménageront au 219, avenue Laurier en 2017, soit environ 35 % du personnel du SCT, ont été réunis dans la Tour Est de l'Esplanade Laurier (140, rue O'Connor) à la fin d'octobre 2015.

Dans le cadre de l'Initiative de renouvellement du Web, le SCT migre son contenu Web du site Web du SCT vers le site Canada.ca par étapes dont l'achèvement est prévu pour l'automne 2015.

En septembre 2015, le Secteur de la gestion des dépenses a annoncé la sortie d'InfoBase + pour remplacer la *Base de données sur les dépenses* qui a été abolie à l'été 2015. InfoBase + fournit aux utilisateurs un accès direct à des informations détaillées sur les dépenses, les pouvoirs, les crédits inutilisés et les données sur le personnel au niveau de l'ensemble du gouvernement et du ministère.

Parmi les autres changements notables, mentionnons la nomination d'Anne Marie Smart à titre de dirigeante principale des ressources humaines à compter du 10 août 2015.

## Approbation par les cadres dirigeants

Approuvé par,

Original signé par

Original signé par

Yaprak Baltacioğlu, secrétaire

Renée LaFontaine, dirigeante principale des finances

Ottawa (Canada)

Date : 30 novembre 2015

## Appendice

### Pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015

Tableau 1 - Dépenses budgétaires ministérielles par article courant ( *non vérifié* )  
( en dollars )

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2016
<b>Dépenses :</b>					
<b>1 Personnel</b>	3 353 645 199	741 642 309	1 280 828 564	3 354 698 206	691 661 7
<b>2 Transport et communications</b>	3 022 495	347 725	561 855	2 558 186	319 4
<b>3 Information</b>	3 546 889	76 526	141 990	594 588	69 2
<b>4 Services professionnels et spéciaux</b>	56 966 842	18 160 916	28 513 069	78 759 487	23 080 3
<b>5 Location</b>	2 739 897	5 358 227	6 008 208	4 309 325	733 5

\* Les dépenses à l'échelle du gouvernement incluent le Crédit 20 et Autorisations Législatives (Contrat de l'employeur non affectées et versées en vertu de la *LPFP*, d'autres lois concernant la retraite et la *Loi sur l'assurance-emploi*; Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; \ à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité contentieuse administratif*).

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2016
<b>6 Services de réparation et d'entretien</b>	1 477 341	215 134	293 038	854 375	464 375
<b>7 Services publics, fournitures et approvisionnements</b>	1 023 625	154 101	210 678	890 095	64 101
<b>9 Acquisition de machinerie et d'outillage</b>	4 668 247	313 518	1 121 310	3 282 158	236 400
<b>10 Paiements de transfert</b>	500 001	105 000	456 184	500 000	31 400
<b>12 Autres subventions et paiements</b>	91 796 016	45 058 820	52 333 510	7 261 676	-636 300
<b>Total des dépenses budgétaires brutes</b>	3 519 386 553	811 432 275	1 370 468 406	3 453 708 096	716 024 500
<b>Moins les revenus affectés aux dépenses :</b>					
<b>Recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) - Postes gérés centralement</b>	-459 001 612	-102 076 962	-169 908 056	-471 752 479	-123 597 500
<b>Recettes nettes en vertu d'un crédit (RNVC) - Dépenses de programme</b>	-14 141 304	-1 272 494	-1 272 494	-13 238 655	-2 172 300

\* Les dépenses à l'échelle du gouvernement incluent le Crédit 20 et Autorisations Législatives (Contre l'employeur non affectées et versées en vertu de la *LPFP*, d'autres lois concernant la retraite et la *Loi sur l'assurance-emploi*; Versements en vertu de la *Loi sur la mise au point des pensions du service public*; \ à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la *Loi sur la responsabilité contentieuse administratif*).

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016	
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016	Total dépensé durant le trimestre terminé le 30 septembre 2016
<b>Total des revenus affectés aux dépenses</b>	-473 142 916	-103 349 456	-171 180 550	-484 991 134	-125 769 819
<b>Total des dépenses budgétaires nettes (Note 1)</b>	3 046 243 637	708 082 819	1 199 287 857	2 968 716 962	590 254 719
<b>Dépenses à l'échelle du gouvernement incluses précédemment *</b>					
<b>1 Personnel</b>	3 159 863 009	693 919 098	1 185 192 175	3 162 413 876	644 025 819
<b>2 Transport et communications</b>	0	2 578	3 155	0	1 219
<b>4 Services professionnels et spéciaux</b>	0	9 700 105	15 891 031	0	10 057 119
<b>5 Location</b>	0	236	1 233	0	1 219
<b>10 Paiements de transfert</b>	500 000	55 000	406 184	500 000	1 419
<b>12 Autres subventions et paiements</b>	1 640 811	-122 646	879 521	1 909 207	577 219
<b>Total</b>	3 162 003 820	703 554 371	1 202 373 300	3 164 823 083	654 662 919
<p>* Les dépenses à l'échelle du gouvernement incluent le Crédit 20 et Autorisations Législatives (Contre l'employeur non affectées et versées en vertu de la <i>LPFP</i>, d'autres lois concernant la retraite et la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>; Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>; \ à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité contentieuse administratif</i>).</p>					

**Tableau 2 - État des autorisations ( non vérifié)**  
( en dollars)

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cu cré uti fin trir
<b>Crédit 1 - Dépenses de programme</b>	315 726 956	99 726 792	153 065 376	247 911 477	52 266 650	!
<b>Crédit 20 - Assurance de la fonction publique</b>	2 260 002 208	557 857 708	1 121 494 290	2 250 070 604	558 463 809	1 1:
<b>Autorisations légales</b>						
<b>A111 - Président du Conseil du Trésor - Traitement et allocation pour automobile</b>	80 300	20 075	40 150	82 100	20 525	
<b>A140 - Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés</b>	27 434 173	6 858 543	13 717 086	27 652 781	6 899 956	.

\* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du t

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cu cré uti fin trir
<b>A145 - Contributions de l'employeur non affectées et versées en vertu de la LPFP d'autres lois concernant la retraite et la <i>Loi sur l'assurance- emploi</i></b>	443 000 000	43 619 779	-89 045 419	443 000 000	-27 417 622	-1:
<b>A681 - Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i></b>	0	0	6	0	231	

\* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du t

	Exercice 2014-2015			Exercice 2015-2016		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2015	Cu cré uti fin trir
<b>A683 - Versements liés à l'exécution de l'entente sur la parité salariale en vertu de l'article 30 de la <i>Loi sur la responsabilité civile et le contentieux administratif</i></b>	0	-78	16 366	0	21 170	
<b>Autorisations législatives totales</b>	470 514 473	50 498 319	-75 271 810	470 734 881	-20 475 739	-1:
<b>Autorisations totales</b>	3 046 243 637	708 082 819	1 199 287 857	2 968 716 962	590 254 719	1 0:

\* N'inclut que les Autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du t

Date de modification : 2017-01-05